

COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT

Compte-rendu de la séance du 2 mai 2013

Le jeudi 2 mai 2013, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, et Mesdames et Messieurs les représentants des associations, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis dans la salle des Mariages.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et souhaite la bienvenue aux représentants des associations ainsi qu'au public.

Il précise que quatre associations ou organismes ont demandé à s'exprimer.

1 – Association Pour la Valorisation du Parc de Gerland et de son Environnement

Mme HURTREL : Anneau des sciences – nous avons participé à quelques réunions, il faut regarder, assimiler et il y a toujours des questions qui nous échappent.

Nous revenons vers vous, Monsieur le Maire, sur le secteur du Port Edouard Herriot qui est classé zone SEVESO. C'est un bon projet comme je l'ai déjà dit mais, la construction d'un pont n'est-il pas un risque supplémentaire dans un tel secteur ?

Bien sûr vous allez me répondre que des infrastructures existent, mais est-il besoin d'en apporter de nouvelles ?

M. CHARLES : Vous pensez que l'anneau des sciences risque d'augmenter le nombre de personnes soumises aux risques.

Nous avons expliqué quels étaient les risques et les établissements dangereux et pour conclure : « Est-ce qu'un ouvrage tel que celui prévu sur l'anneau des sciences va augmenter le nombre de personnes mises en danger en cas d'accident. » ?

Depuis 10 ans, la réglementation sur les risques écologiques a profondément changé puisque, c'est parti d'une catastrophe « AZF » en septembre 2001 qui a provoqué une prise de conscience sur l'imbrication entre le système urbain et l'industrie.

Avant, les usines étaient à l'extérieur de la ville et petit à petit les villes sont allées jusqu'aux usines et les dangers qui avaient été éloignés s'étaient rapprochés de la ville.

Depuis septembre 2001, il y a eu une loi importante (Yves Cochet et Roseline Bachelot), la loi que l'on appelle Bachelot du 30 juillet 2003 qui a créé les préventions des risques technologiques autour des établissements dangereux (SEVESO).

Nous sommes dans la vallée de la chimie, concernés par plusieurs PPRT qui sont sur plusieurs communes : Saint Fons avec ARKEMA, RHODIA et BLUESTAR, Feyzin avec TOTAL et RHÔNE GAZ et à Pierre-Bénite avec un établissement d'ARKEMA soumis à réglementation PPRT et pour le 7^e arrondissement nous sommes concernés au titre des dépôts pétroliers du Port Edouard Herriot.

En 2004, le préfet a porté à connaissance les zones de danger et le risque était une compétence de l'Etat, ça s'impose aux collectivités ; le porter à connaissance du préfet s'imposait aux élus et là, de nombreux maire (Feyzin, Saint Fons, Pierre Bénite) ont réagi en disant « stop »

Si on applique ce que le préfet a annoncé en 2004, aucun maire n'avait plus le droit de signer un permis de construire, les communes étaient complètement bloquées. Après AZF, le préfet et l'Etat « ouvraient le parapluie » et ça empêchait même la reconstruction des immeubles pour en faire des lieux protégés des dangers éventuels.

Depuis 2004, il y a eu un processus important avec les industriels auxquels je participe, qui est de travailler avec les industriels sur deux choses : l'aléa et l'enjeu.

L'aléa c'est le risque d'accident et donc, en nous associant aux services de l'Etat, nous examinons le processus dans le détail – les produits utilisés, comment ils arrivent, comment ils sont traités, quels sont les risques d'explosion, les risques de dégagement de gaz – y compris quel effet domino y aurait-il s'il y avait un accident dans une usine.

Nous sommes en train de refaire les PPRT et le processus piloté par l'Etat, est de travailler avec les industriels sur les risques (j'ai participé à plusieurs réunions) et les industriels de la vallée de la chimie se plaignaient car depuis 5 ans, tous les investissements sont mis sur la sécurité, il n'y a plus d'investissements sur la compétitivité mais sur la sécurité.

Il y a un débat avec l'Etat avec une pression assez forte des industriels qui disent : « si on fait trop de sécurité, on va aller ailleurs. » L'Etat a tenu bon et, les processus ont été examinés avec les services de l'Etat et avec les industriels et ça a permis à l'Etat de réduire les zones de danger et de nouvelles cartes ont été élaborées par l'Etat et portées à connaissance avec des zones de danger considérablement réduites mais qui correspondent à des risques réels.

Il y a les enjeux pour savoir ce qu'il y a dans la zone qui risque d'être impactée, le nombre d'écoles, de logements, de bâtiments publics et dans une zone SEVESO, il y a un « droit de délaissement ». Si vous êtes dans une zone PPRT, vous pouvez obliger l'Etat à vous racheter votre bâtiment si vous voulez partir.

Au début, nous étions dans la contradiction car toutes les personnes qui voulaient vendre leur logement en zone SEVESO risquaient de ne pas trouver d'acheteur et pouvaient obliger l'Etat à le racheter, c'était invraisemblable et, ce travail avec les industriels s'est traduit en 2008 par de nouveaux tracés. Au passage, ça a eu un impact sur un autre dossier : le stade de Gerland était inclus dans la première zone PPRT et, suite aux travaux avec les industriels, la zone s'est réduite et le stade en est sorti.

En octobre 2008, l'Etat a porté à connaissance que rien ne s'oppose en matière de PPRT, à la réalisation de l'autoroute à une distance supérieure à 200 m au nord de la darse du Port Edouard Herriot à Gerland. Il n'y a pas de danger supplémentaire et les gens qui seraient sur le pont ne seraient pas soumis à un danger lié aux industries.

Aujourd'hui, la réalisation du Top n'augmente pas le danger ; par contre, si la réalisation de l'infrastructure ne présente pas de danger, ce qui met le plus en danger les personnes c'est que si il arrive un accident, il y a une absence totale de culture du risque et si jamais il y a un accident technologique majeur, il faut s'enfermer chez soi, écouter la radio et attendre les instructions.

Nous avons aujourd'hui une série de risques non traités, nous avons deux sources de dangers majeurs qui sont peu traités, par exemple, le barrage de Vouglans dans l'Ain – s'il cède, nous aurons une vague à Lyon d'environ 10 m et nous avons 9 heures pour évacuer.

Aujourd'hui qui sait dans le public les instructions en cas d'accident ?

Savez-vous ce qu'il faut faire en cas d'accident sur une centrale nucléaire ?

Oui il y a un risque car le risque zéro n'existe pas, nous vivons potentiellement dans des zones à risque et même en travaillant avec les industriels, nous n'arriverons jamais à réduire l'aléa complètement.

Notre travail consiste à développer une culture du risque, à savoir ce qui se passe en cas d'accident.

2 - Mme HURTREL : **Parc de Gerland** - les travaux du métro jusqu'à Oullins se terminent, à quand la remise en état de la 2e tranche du Parc.

J'ai eu un dépliant dans ma boîte aux lettres disant que les travaux sont terminés côté Gerland et la deuxième tranche du parc de Gerland va se faire incessamment.

M. LE MAIRE : Poser la question quand on a la réponse, c'est bien mais ça fait perdre un peu de temps.

Mme HURTREL : *J'ai eu la réponse dans ma boîte aux lettres après avoir posé la question.*

Mme RIVOIRE : Les travaux du métro sont bientôt terminés puisque les essais vont avoir lieu prochainement.

En ce qui concerne la remise en état du parc, le service des espaces verts y travaille ; plusieurs réunions ont eu lieu avec le SYTRAL et Monsieur CORAJOU qui a la propriété intellectuelle de ce parc. Pour pouvoir le remettre en état ; il est prévu début juillet, le lancement des marchés pour acheter les différents matériaux qui vont servir à la remise en état.

Si ces marchés sont concluants, d'ici la fin de l'année, on pourrait avoir le début des travaux mais, la remise en état complète du parc interviendra plutôt sur le mois de juin 2014.

Entre temps, il va y avoir également de nouveaux travaux qui vont être faits par RTE sachant qu'il doit faire une mise en souterrain de la ligne aérienne Haute Tension de La Mouche à Craponne et ils en profitent avant que le parc ne soit remis en état pour faire ces travaux, pour raccorder la ligne de Haute Tension qui passera sous les voies du métro.

Ce sera une première en France et il faut que ce raccordement soit fait avant la remise en état.

L'ouverture au public du parc de Gerland est plutôt pour juin ou septembre 2014.

Mme HURTREL : *Il y aura donc un peu de retard si je comprends bien. RTE qu'est-ce que c'est ?*

Mme RIVOIRE : *C'est le Réseau de Transport d'Electricité, c'est une filiale d'EDF.*

3 – M. JOURDARD : **Circulation** - les beaux jours sont là et par voie de conséquence les gens sortent après ce long hiver qui n'en finissait pas.

Dimanche dans le Parc des Berges il y avait au moins autant de voitures que de piétons, pourtant le parking de la Hall Tony Garnier est tout près. On peut comprendre que suite aux travaux du tramway, le stationnement autorisé soit perturbé, mais les mauvaises habitudes sont parfois difficiles à perdre ?

Suite au CD remis lors du dernier CICA, concernant la circulation avenue Leclerc, quelles sont vos conclusions ?

Mme PEILLON : Vous avez raison, nous avons vu, photo à l'appui, qu'il y avait un certain nombre de stationnements anarchiques dus au chantier du Tramway qui modifie un peu le plan de stationnement dans le quartier.

Le conducteur de travaux du SYTRAL a rencontré la police pour essayer de trouver des solutions à ce problème et ils ont déployé un système qui aujourd'hui est en place normalement et vous ne devriez plus voir ces stationnements anarchiques.

Je compte sur vous pour me dire qu'il y a à nouveau des voitures ; ils ont mis en place les gros blocs en béton armé sur la limite sud du chantier pour empêcher l'accès des véhicules dans le parc et il y a aussi eu la mise en place du droit de l'accès pompiers et la base canoë d'un plot béton avec une chaîne fermée par un cadenas pompiers.

Le problème est réglé et j'en profite pour vous dire qu'aux alentours du 20 avril, il y a eu dans la boîte aux lettres des riverains, une note d'information comme c'est le cas à chaque phase du chantier et il y a le plan de circulation et le plan d'accès, vous avez donc toutes les informations nécessaires et n'hésitez pas à les communiquer autour de vous.

Sur l'avenue Leclerc, le SYTRAL étudie actuellement la mise en place d'un couloir de bus sur cette portion- là, nous les avons rencontrés avec Madame RIVOIRE et nous souhaitons d'abord que le chantier T1 avance puisque ça provoquerait plusieurs chantiers sur un espace restreint et que ça donnerait beaucoup de nuisances mais, ça sera au moment de la mise en place d'un éventuel couloir bus qu'on réfléchira à l'aménagement global de la circulation et que l'on reviendra vers vous.

4 - M. DAVENDRE : **La sécurité** - une caméra semble avoir été installée à l'angle de la rue Lieutenant Colonel Girard et de la rue Commandant Ayasse, où se trouve cette caméra ?

Mme AIT-MATEN : Il n'y a aucune caméra de vidéo surveillance à l'angle de la rue Lieutenant Colonel Girard et rue du Commandant Ayasse, nous y sommes allés cet après-midi avec Monsieur le Directeur de Cabinet et nous avons bien regardé tous les endroits et, il y a deux petites caméras posées sur le feu à l'angle Leclerc et Commandant Ayasse, pour réguler le flux de la circulation et des véhicules.

M. DAVENDRE : *Pourquoi ce panneau ? Il est à l'angle du bâtiment.*

Mme AIT-MATEN : *Nous n'avons pas vu de panneau ; si vous me parlez du croisement Commandant Ayasse et Colonel Girard, il n'y a aucun sens interdit puisque les deux voies sont en double sens et il n'y a pas de vidéo surveillance J'ai pris la photo tout à l'heure pour vous la montrer. On parlera plus tard du redéploiement de la vidéo surveillance à Gerland en particulier.*

M. DAVENDRE : *Ce panneau existe et moi aussi je prendrai une photo. Je pensais que c'était suite au décès d'un enfant et de plusieurs accidents à ce carrefour.*

Mme AIT-MATEN : *Nous avons cherché et nous n'avons pas trouvé mais, nous avons découvert le consulat du Danemark et nous pensions que c'était peut-être dû à la présence du consulat mais ce n'est pas le cas.*

2 – Agir Réfléchir Devenir Habitants Intérêts Lyon 7 (A .R.D.H.I.L)

1 - M. JEANDEL : Depuis quelque temps, lors de la présentation de différents projets et de leurs mises en place, il y a comme une impression de « snober » les associations.

La démocratie, au sens large, qu'elle soit représentative ou Participative est la vertu de la République. La République en étant la pureté. Vous ne devez pas ignorer, lors de la mise en place d'une politique publique, que l'action politique impose la participation de tous les acteurs de la vie de la cité et donc du mouvement associatif.

Si les Conseils de Quartier peuvent être un des éléments du fonctionnement de la démocratie, les associations le sont également.

Aussi, je vous demande quelle est votre conception du fonctionnement de la démocratie, au niveau local ?

M. LE MAIRE : Je vous remercie pour votre question bien qu'elle soit un peu marginale par rapport à celle qui nous a été adressée.

Mme RUNEL : Effectivement votre question est un peu marginale par rapport à ce qui a été posé et comme ce n'est pas la première fois que vous posez cette question, nous n'aurons pas de mal à y répondre.

Nous nous étonnons quand même que cette question revienne à l'ordre du jour puisque vous êtes membre d'une association.

Dans le 7^e arrondissement, nous avons trois conseils de quartier qui fonctionnent plutôt bien et dont certains de leurs membres sont présents ce soir, d'ailleurs nous les remercions de suivre ce CICA avec attention.

Les conseils de quartier, les associations et les CIL sont la plupart du temps consultés, informés et participent aux concertations concernant les différents projets de l'arrondissement.

Je citerai l'aménagement sur la place du Docteur Mérieux, le parc Blandan également où beaucoup de personnes ont été amenées à participer aux différentes réunions.

Une concertation s'est tenue lundi dernier dans cette salle sur la révision du PLUH à laquelle vous étiez présent, au cours de laquelle vous avez posé de nombreuses questions.

Il y a également une première concertation sur la ZAC des Girondins, qui prendra un certain temps puisque le projet est nouveau, sur lequel les associations du 7^e arrondissement, les CIL et conseils de quartier seront associés.

Il nous semble que nous sommes dans une dynamique participative et que nous respectons à la fois la démocratie participative mais nous sommes aussi en mesure de respecter la démocratie représentative puisque nous avons été élus en 2008 par les habitants du 7^e arrondissement et qu'à ce titre nous avons un mandat que nous comptons exercer jusqu'en 2014.

Il y a la démocratie participative et nous pensons bien remplir notre rôle par rapport à cela mais, il y a aussi cette démocratie représentative que nous tous, présents ce soir, nous comptons continuer à exercer.

Concernant votre interrogation sur la Métropole et la métropolisation, il ne nous semble pas que la constitution de la Métropole qui devrait avoir lieu en 2015, remettra en cause ce principe de démocratie et des conseils de quartier ; la loi sur la démocratie de proximité que vous citez tout à l'heure –de 2002 – continue à fonctionner et pourra continuer dans le cadre d'une Métropole et nous pensons bien au contraire que dans un cadre élargi comme la Métropole d'intérêt européen lyonnaise, il sera encore plus intéressant que les acteurs locaux soient présents aux côtés des élus et puissent appuyer les concertations et les processus de décisions qui seront mis en œuvre à partir de 2014/2015.

J'espère avoir répondu à vos questionnements et nous pourrions poursuivre la conversation si vous le voulez.

2 - M. JEANDEL : A plusieurs reprises, nous vous avons déjà interpellés sur le devenir de l'immeuble sise 52 rue Montesquieu. Lors des réponses, on avait crû comprendre que la démolition devrait démarrer au début de l'année 2013.

Or, dernièrement, la presse ainsi que les habitants qui nous ont interpellés font état d'une reprise d'occupation illégale dans cet immeuble. Pourriez-vous nous donner des informations précises sur l'agenda de réhabilitation de celui-ci et plus largement de ce secteur du quartier de la Guillotière ?

M. DUCARD : Merci de faire la transition avec la question précédente puisque vous savez que le 52 rue Montesquieu rentre dans le cadre d'une concertation sur ce que l'on appelle l'ilot Mazagan.

On fait très bien en termes de concertation puisque, ça s'est fait depuis 2 ans avec les réunions plénières, les ateliers etc.

Vous êtes très au courant si vous avez assisté aux ateliers, que nous sommes intervenus sur l'ensemble des immeubles, l'immeuble de la rue Montesquieu en étant un parmi tant d'autres.

C'est un immeuble qui doit être démoli, c'est prévu depuis le début ; le permis de démolir a été déposé en janvier 2013, c'est récent.

Cet immeuble a été squatté plusieurs fois et il a fallu faire un ordre d'expulsion au mois de novembre 2012 et, actuellement il est occupé par des squatteurs parce qu'ils ont trouvé une opportunité. Ce sont des gens que l'on connaît bien sur le 7^e arrondissement, ils squattent d'ilot en ilot, nous les suivons « à la trace » nous les appelons « les libertaires » ; ils sont 1 bis rue du Repos et 52 rue Montesquieu.

Il y a eu un délibéré pour une expulsion et ça va se faire dans le cadre de la démolition.

Les travaux devraient démarrer au mois de septembre.

3 - M. JEANDEL : Malgré une accalmie visible Place Gabriel Péri suite à l'action de la police nationale, ainsi que celle de la mairie, de nouveau, nous sommes interpellés par les habitants de ce secteur comme l'indique l'un des courriers ci-dessous :

« Concernant la Guillotière, j'ai une question : va-t-on laisser longtemps la place Gabriel Péri (devant le casino) être envahie par le marché noir, la prostitution et la saleté ?

Impossible de rentrer sereinement dans le Casino, sans voir s'étaler des marchandises qui se troquent, s'échangent, se volent. Nous vivons un enfer, plus ça va et plus notre quartier de la Guillotière s'appauvrit, devient dangereux, attire des trafics en tous genres.

Le casino doit faire face aux caisses, à des gens qui doublent tout le monde pour acheter des sacs en plastic pour y stocker le fruit de leurs achats du marché noir extérieur, de personnes qui achètent une canette, des clochards éméchés qui hurlent et nous terrorisent.

Je vois bien la police intervenir une à deux fois par jour, mais le trafic s'installe à nouveau dès que la police est repartie.

Nous nous sommes installés ici en 1990 ; depuis l'arrivée du tramway la situation a empiré d'année en année.

Je n'ai vu aucune amélioration sur ce périmètre Marseille/Gambetta/Montesquieu/Place Gabriel Péri, je ne constate que l'abandon d'un secteur à l'état de « friche » où racaille et prostituées s'amoncellent impunément. »

Vous pouvez le constater, il est toujours aussi urgent de trouver des solutions à ce problème. Pouvez-vous nous indiquer les vôtres ?

Mme AIT-MATEN : Je voulais vous remercier d'avoir constaté une accalmie au niveau de la place Gabriel Péri et merci de saluer le travail fait par l'équipe municipale.

Je ne vais pas répondre au courrier mais, nous avons reçu vos questions le 16 avril avant d'avoir constaté la véritable accalmie qui est remontée par les services de police municipale et de police nationale.

La place Gabriel Péri a toute notre attention, ce n'est pas une situation récente, Monsieur JEANDEL, vous êtes un fin connaisseur de notre arrondissement et vous savez que c'est un quartier historique dans le fait que c'est un lieu de rassemblement pour tous mais, ce n'est pas pour cela que ça doit devenir une zone de non droit, bien au contraire.

C'est pour cela que nous comprenons l'exaspération des riverains de la place Gabriel Péri et de l'autre côté aussi, nos amis du 3^e arrondissement sont confrontés à la même situation, et nous avons décidé de demander à la police nationale et à la police municipale d'intensifier leur passage, d'avoir une présence statique.

Je tiens à votre disposition tout ce qui a été fait par la police nationale et la police municipale en matière d'interpellation et d'incarcération d'individus ayant participé à des trafics de cigarettes et l'affaire la plus importante, grâce à l'aide du CSUL et de la police municipale, a été un démantèlement du commerce situé côté 3^e arrondissement, où l'on a trouvé 10 kg de stupéfiants.

La crainte et l'inquiétude sont réelles mais nous nous attachons à trouver des solutions à plusieurs problématiques sur ce secteur.

Nous avons les populations d'Europe de l'Est qui se livrent à différentes nuisances, avec le marché sauvage, mais il y a de moins en moins de vente à la sauvette parce que dès que le CSUL voit les images de ventes, on appelle tout de suite la police nationale et municipale qui saisissent et mettent à la destruction, ça permet de calmer les ardeurs de ces populations.

Nous avons aussi les SDF suivis par notamment le SAMU social, l'association Notre Dame des Sans Abri avec qui nous sommes en relation directe notamment lors des réunions en cellule de veille.

Ce sont des petites solutions que nous essayons de trouver mais, je reviendrai vers vous dans quelques semaines, je l'espère puisque, nous sommes en train de travailler avec les différents services sur un réaménagement total de la place qui devrait à notre avis, apporter des solutions pérennes afin de trouver un peu plus de tranquillité et de sécurité, même si aujourd'hui c'est surtout un sentiment d'insécurité qui est ressenti par les habitants et pas forcément une insécurité réelle.

Cela date depuis très longtemps et nous y allons doucement en nous appuyant sur des associations comme la vôtre qui nous font remonter des éléments, sur les habitants, sur le conseil de quartier Guillotière qui travaille beaucoup sur cette place Gabriel Péri.

D'ici quelques semaines, nous pensons avoir un projet de réaménagement qui permettra de tous vous rassurer.

4 - M. JEANDEL : De plus en plus, les marquages au sol pour piétons s'effacent, comme à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue André Bollier par exemple, alors que ce carrefour est un lieu dense de circulation. Ya-t-il un projet de remettre visibles ces marquages afin que les piétons puissent être protégés dans leurs traversées ?

Mme RIVOIRE : Si vous le permettez Monsieur le Maire, je répondrai en même temps à la question numéro 6 d'AGIR puisqu'elle concerne également les marquages au sol à Gerland.

La signalisation horizontale est un élément important.

Les services de la voirie refont régulièrement les marquages ; cela se fait en début d'année au printemps et cette année, le printemps est long à venir et le temps ne permet pas de faire ce type de travail parce que, la neige, la pluie et le froid ne permettent pas de refaire le marquage.

Dès que le temps sera meilleur, nous avons pris en compte tous ces passages piétons et ils seront refaits bien évidemment.

3 – Association Gerlandaise Inter Résidences (A.G.I.R)

1 - **M. GUILLEN** : **Poste de Gerland en travaux et cabine téléphonique** - la poste est en travaux jusqu'au 4 juillet 2013 une annexe a-t-elle été prévue au moins pour les personnes âgées et à mobilité réduite ?

La cabine téléphonique de la rue Challemel Lacour a été supprimée, qu'elle en est la raison ?

Mme AIT-MATEN : Je vais répondre sur la première partie de votre question et en même temps je répondrai à la question numéro 2 du CIL Gerland Guillotière.

Le 3 avril lors du dernier conseil d'arrondissement, Madame DAGORNE avait posé déjà cette question. Monsieur le Maire y avait répondu.

Je vais vous lire la réponse du directeur d'agence. Le CIL Gerland Guillotière nous dit avoir écrit le 5 avril à Monsieur MICHOU, la lettre est restée sans réponse ; effectivement, vous ne pouviez pas avoir de réponse parce que ce monsieur est en retraite depuis 3 ans.

Je vous donnerai une adresse après le CICA de la personne chargée des relations entre les institutions et les associations qui m'a conseillé de vous donner son adresse Mail et il se fera un plaisir de répondre à vos interrogations si la réponse du directeur d'agence ne vous suffit pas. Je vous lis la réponse.

« Malgré nos demandes, le chantier pour des raisons de sécurité, ne permettait pas le zonage ou contre un rallongement important de la durée, ce qui nous interdisait toute possibilité de conserver une partie de l'activité sur ce site.

Il a été décidé, pour adapter les structures d'accueil aux besoins de notre clientèle, le flux journalier étant de plus de six cents clients par jour, de scinder la continuité de ce service.

Les opérations financières se feront à la poste Jean Macé 44 avenue Berthelot, bureau de plain pied, métro direction Jean Macé ; la distance de Gerland à Jean Macé est de deux stations de métro soit 4 minutes, toutes deux équipées d'ascenseur pour personnes à mobilité réduite.

Les mises en instance (lettres, colis, Chronopost) : la poste Lyon Guillotière 39 avenue Jean Jaurès, métro direction saxe, trois stations de métro à 5 minutes, équipées d'ascenseur pour personnes à mobilité réduite.

Concernant notre clientèle, la Banque Postale pour les opérations retrait, interrogation, solde et dernières opérations, commande de chéquier, sont réalisables grâce à la détention d'une carte et, toutes les opérations de transferts, paiements, virements, sont réalisables sans déplacement par l'accès au site « labanquepostale.fr ».

Sur simple rendez-vous, les conseillers peuvent accéder à ces services s'ils ne sont pas détenus par les clients. Les clients peuvent rencontrer leur conseiller habituel, dans un local dédié à côté du bureau de poste, entrée rue Raoul Servant, en appelant sur le numéro habituel.

Pour les clients instances, là- aussi afin de limiter leurs déplacements, les lettres mises en instance seront présentées une deuxième fois le lendemain, sur simple appel du numéro de téléphone présent sur l'avis ou au 3631.

La mise à disposition de services ne pouvant être partielle ou segmentée, la conservation, pour des raisons de sécurité et de gestion des incivilités sur le site ou à proximité, n'a pas été possible pour pouvoir dans des conditions d'accueil acceptables recueillir un tel flux de clientèle dans un environnement suffisamment sécurisé pour les clients comme pour les agents. »

C'est tout ce que nous pouvons vous répondre aujourd'hui et une fois que les travaux de la poste de Gerland, et vous connaissez cette poste aussi bien que moi, nous avons déjà connu la réhabilitation il y a très longtemps quand c'était une « petite poste de village » elle sera aux normes de sécurité, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et apportera un confort supplémentaire à tout le monde.

C'est vrai qu'elle ne rouvrira que le 4 juillet mais nous espérons qu'avec tous les aménagements prévus, vous allez vite oublier, notamment les personnes âgées et handicapées, ce mauvais passage.

Je vous donnerai à la fin du CICA l'adresse de la personne dont je vous ai parlé et elle vous répondra de façon plus humaine que je ne peux le faire aujourd'hui.

Mme RIVOIRE : Concernant la cabine téléphonique de la rue Challemel Lacour qui a été supprimée, comme vous le savez France Télécom Orange met à disposition et entretient un réseau important de cabines téléphoniques sur la voie publique.

Entre 2000 et 2011, le trafic des cabines a enregistré une décroissance de plus de 90% ; cette décroissance s'accélère et est actuellement de 40% par an, grâce au développement de la téléphonie mobile à des tarifs relativement avantageux aujourd'hui.

France Télécom a décidé de mettre en œuvre une nouvelle politique nationale d'optimisation du parc ; elle exploite deux types de cabines, celles assujetties à une obligation au titre du service universel d'une part et, les autres hors service universel, entièrement à la charge et sous la responsabilité de France Télécom Orange.

Au titre du service universel de téléphonie, sur le 7^e arrondissement, il y a une obligation de mettre à disposition deux cabines ; la cabine qui était située rue Challemel Lacour enregistrait 2 minutes par jour pondérées sur 12 mois, elle était très peu utilisée. Le choix a été fait de la supprimer.

Il reste un certain nombre de cabines téléphoniques aux arrêts de bus ou sur les espaces publics.

2 - M. GUILLEN : **Affichage de ma ville à Avenir** - sur ces panneaux, nous voyons des petits immeubles entourés de jardins ouvriers et partagés, la ville envisage t-elle d'augmenter les parcelles de jardins ? (des dizaines de demandes en attente)

Mme RIVOIRE : Ces panneaux sont destinés à annoncer la concertation sur la révision du PLUH dont une première réunion a eu lieu cette semaine, c'est le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat qui concerne l'avenir du cadre de vie de tous les habitants.

Dès à présent, vous êtes invités à exprimer vos envies et vos attentes afin de construire ensemble une ville à venir.

En ce qui concerne les jardins, je vous conseille d'écrire, soit sur le site Internet de faire une proposition qui pourra peut-être être mise en œuvre sur le 7^e arrondissement.

Vous évoquez les jardins ouvriers du 7^e arrondissement, je sais qu'il y a une liste importante d'attente, je crois qu'il y a eu du turnover cette année, quelques nouvelles personnes sont arrivées.

Sur les jardins situés rue Marcel Mérieux, on a partagé deux parcelles pour permettre d'accueillir des nouveaux jardiniers.

Dans le cadre de ma délégation à l'Hôtel de Ville, je suis en train de revoir la convention qui nous lie avec l'association des jardins ouvriers et c'est une question que l'on se pose à savoir la possibilité d'avoir un meilleur turnover sur les jardins. On donnera peut-être les jardins sur une durée limitée afin que d'autres puissent venir.

Vous avez votre jardin depuis combien de temps Monsieur GUILLEN ?

M. GUILLEN : *Dans le parc de Gerland, ça fait 4 ans, il y en a pour qui ça fait 20 ans.*

3 - M. GUILLEN : **Parvis de l'ENS avenue Jean Jaurès** - sur ce parvis il y a 200 m² d'espaces verts agrémentés de 3 bancs et de 2 petites allées qui ne sont malheureusement jamais entretenus (tessons de bouteilles, journaux, déjections canines, etc...)

Mme RIVOIRE : Je ne voudrais pas vous entendre dire que ce n'est jamais nettoyé. Au niveau de tout ce qui est horticole (taille, désherbage, arrosage) ce sont les espaces verts et les jardiniers du 7^e arrondissement qui font l'entretien et ce sont des gens dévoués qui font leur travail correctement.

En ce qui concerne la propreté, nous avons demandé à une entreprise d'insertion de faire le nettoyage, ce qui est fait deux fois par semaine, le mardi et le jeudi.

Le parvis Descartes aujourd'hui est tout en travaux et ce n'est pas simple ; nous allons faire une remarque à l'entreprise d'insertion pour qu'ils fassent le travail et nous allons retrouver un espace normal.

Je suis allée plusieurs fois sur cet espace et il était propre.

M. GUILLEN : *J'habite à côté et j'y passe souvent et le principal c'est que ce soit fait, c'est un coin sympathique et c'est un peu dommage.*

4 - M. GUILLEN : **Parking rue J.P. Chevrot (face du Palais des Sports)** - lors de manifestations culturelles au Palais des Sports ou au Parc de Gerland ne serait-il pas possible d'ouvrir les allées intérieures de ce parking public (par exemple : le village Rugby Tour qui a eu lieu au Parc de Gerland du 10 avril au 15 avril 2013, deux allées intérieures ont été ouvertes que le vendredi 12 !!!)

Le parc relais avenue Jean Jaurès est plein, comme la rue Challemel Lacour et le parking en face les pompiers sont payants, les gens se mettent sur ce parking public et les allées intérieures sont bouchées.

La police municipale va se régaler car la rue Jean-Pierre Chevrot est interdite au stationnement ça va être une catastrophe, il faudrait ouvrir quatre ou cinq allées, quitte à les fermer l'hiver.

M. DE FILIPPIS : Cela doit faire deux ou trois fois que vous posez cette question, et comme je sais que vous êtes une personne intelligente, je me dis que ce n'est pas la question qui est mal posée mais la réponse qui pose problème.

Je vais essayer d'être clair, net et précis et si vous pouvez prendre des notes ce serait bien afin de vous éviter de poser cette question une fois encore.

Vous parlez du parking du Palais des Sports qui est utilisé normalement uniquement lorsqu'il y a des manifestations soit, sur le stade de Gerland, soit au Palais des Sports.

Pour le Palais des Sports, on ouvre quatre, cinq ou six travées en fonction de la manifestation et de l'affluence qu'il va y avoir ; si une manifestation attire mille cinq cents ou deux mille personnes, on n'ouvre pas toutes les allées comme lorsque nous attendons six ou sept mille personnes.

Ce sont les jours de manifestation. Concernant le parc de Gerland, il y a parfois des manifestations à l'intérieur du parc et là, ce sont les organisateurs qui doivent demander au Plais des Sports, d'ouvrir des allées, ce qu'ils ne font que rarement.

La prochaine fois que vous voyez des embouteillages, vous allez voir l'organisateur et vous lui demandez s'il a fait sa demande.

M. GUILLEN : *Oui mais il n'y a jamais personne.*

M. DE FILIPPIS : *Vous avez pris le cas du village Rugby Tour, j'étais présent le vendredi 12, il ne faisait pas très beau et j'étais à l'inauguration au moment où il y avait du monde.*

Nous devons être environ cinquante personnes, donc les parkings n'ont pas été utilisés, le stationnement sur l'allée Pierre de Coubertin a largement suffi ; il ne faut pas dire que c'est difficile de se garer partout à Gerland.

Que l'on ne fasse pas croire que lorsqu'il n'y a pas de manifestation au Palais des Sports ou au stade ou même au parc de Gerland, il est difficile de se garer.

Dans un rayon d'environ deux cents mètres, vous avez trois parkings, le parking du Palais des Sports, le parking au bout de l'avenue Jean Jaurès ouvert jour et nuit après l'OL, le parking derrière le virage sud du stade de Gerland.

Dans ce secteur- là, on peut se garer sauf lorsqu'il y a une manifestation très importante (matches de foot par exemple), si les gens ne veulent pas faire cent ou deux cents mètres à pied, évidemment c'est difficile, il faut marcher un peu et les places sont gratuites.

J'espère que cette question ne reviendra pas de si tôt.

M. GUILLEN : *Il faut indiquer les autres parkings, les gens qui vont au parc de Gerland le dimanche avec leurs enfants, ne savent pas où sont les autres parkings publics, car ils ne comprennent pas qu'un parking public soit condamné et les motos écoles zigzaguent dessus.*

J'ai mon jardin au parc de Gerland, je passe deux fois par jour et je vois dans quel état est le parking, archi complet.

Le relais est plein, les rues adjacentes sont payantes et les gens viennent sur ce parking, il faut indiquer les autres et mettre des flèches de partout.

M. DE FILIPPIS : *Je ne pense pas que toutes les personnes qui vont dans le secteur de Gerland ignorent qu'il y a d'autres parkings, ils ne viennent pas d'ailleurs, il faut tourner, regarder, chercher et on trouve car il y a quand même trois parkings, gratuits et on ne va pas mettre des flèches partout.*

Le parking du palais des sports est réservé aux manifestations. Un petit effort et tout se passera bien et concernant les motos, il y a une convention passée entre la ville et les motos clubs et ils ont accès à quatre travées du lundi au samedi matin.

5 - **M. GUILLEN** : **Parking situé en bas du périphérique à l'entrée de Gerland** - ce parking était prévu à l'origine pour le stationnement lors de Match de l'OL. Actuellement, nous constatons une immense poubelle agrémentée de baraques construites de bric et de broc.

Il y a maintenant cinquante caravanes dessus.

Qu'elle solution pouvez-vous y apporter ?

Mme RIVOIRE : Je vous confirme que ce parking est bien prévu pour les stationnements des matches de l'OL c'est ce qui a permis d'homologuer le stade.

Ce parking était occupé par une population d'Europe de l'Est, ils sont partis ; nous n'avons pas eu le temps de nettoyer parce que sont arrivés des gens du voyage qui sont « en pause » à Lyon en attendant de partir aux Saintes Marie de la Mer où ils ont leur réunion annuelle.

Dès qu'ils seront partis, nous ferons nettoyer ce terrain qui restera à disposition pour le stationnement de véhicules lors de matches.

Une aire des gens du voyage existe et est utilisée de façon conforme à ce qui est prévu. L'aire était déjà complète lorsque ces derniers sont arrivés et ils se sont mis à côté.

Cette population est de passage et ne pose pas de problèmes particuliers. Il y a un local poubelles qui est utilisé normalement, en général, ils sont respectueux de ce qui est mis à leur disposition.

6 - **M. GUILLEN** : **Lignes matérialisées rue de Gerland** - les lignes au sol rue de Gerland face au Mac Do, sont inexistantes. Serait-il possible de les refaire ?

Déjà répondu.

7 - **M. GUILLEN** : **Bancs de Gerland** - avez-vous prévu de les remettre en état ? (parc de Gerland autour de la Halle Tony Garnier etc....) Sur les bancs des lattes de bois sont manquantes, la peinture est écaillée, les dossiers sont délabrés, etc.

Mme RIVOIRE : Les bancs installés sur l'espace public subissent les aléas du temps et je vous ferai la même réponse que pour les marquages au sol, dès qu'il va faire beau, nous allons veiller à ce qu'ils soient remis en état et c'est fait régulièrement.

S'il manque des lattes sur des bancs, je vous remercie de me le faire savoir ; j'ai fait un tour et j'ai remarqué que la peinture était écaillée ce qui est normal, ce sera remis en état sans problème.

M. GUILLEN : *Je ferai un tour et je vous dirai où il y a des bancs cassés dans le parc précisément.*

4 – Comité d'Intérêt Local Gerland Guillotière (CIL Gerland Guillotière)

1 - **M. QUERRIEN** : **Locaux de la bibliothèque de la place des Pavillons** - dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle bibliothèque prévue sur l'îlot Fontenay, la Mairie a-t-elle envisagée une solution pour le devenir du bâtiment de la bibliothèque actuelle.

Pour sa part, le CIL Gerland Guillotière propose qu'il soit mis à disposition de toutes les associations de Gerland, compte tenu du manque évident de salles de réunions.

Mme AIT-MATEN : Nous allons attendre que la première pierre de notre bibliothèque que l'on attend depuis si longtemps, soit posée.

La bibliothèque place des Pavillons est une propriété ville de Lyon et vous pensez bien que lorsque la bibliothèque partira dans les nouveaux locaux, nous récupérerons cet emplacement ; ce sera une salle transférée et nous l'utiliserons exactement de la même manière que l'on utilise l'ensemble des salles municipales du 7^e arrondissement.

Vous ferez une demande comme d'habitude auprès de la mairie et l'adjoint qui sera en charge d'ici -là, de cette délégation (si c'est encore moi, je le ferai), attribuera les créneaux en fonction des disponibilités.

M. QUERRIEN : *Cela veut dire que nous attendons que la bibliothèque soit finie, après on vous dit « la salle est utilisable ou pas dans le cadre d'un mandat municipal », la décision peut être prise maintenant, si c'est simplement une utilisation.*

Mme AIT-MATEN : *On ne va pas mettre la charrue avant les bœufs, on ne va pas vider la bibliothèque tant que l'on n'a pas les nouveaux locaux pour y stocker le matériel et le personnel.*

Je vous ai répondu de manière claire, nette et précise ; cette salle est une propriété de la ville de Lyon, elle fera partie des équipements transférés.

M. DUCARD : J'en profite pour vous dire où nous en sommes ; il y a eu un concours d'architectes prévu pour réaliser cette bibliothèque et l'immeuble construit par l'OPAC du Rhône.

Ce dossier a fait l'objet de plusieurs séances de travail, ce beau projet sera fait par Emmanuelle COLBOC, architecte, et dernièrement le permis de construire a été déposé.

Le projet avance et c'est bien une réalité et nous espérons poser la première pierre bientôt.

2 - Fermeture du bureau de poste de Gerland pour travaux - le 5 avril le CIL a adressé un courrier à Monsieur MICHOUDE délégué régional du Groupe la Poste (resté sans réponse) pour attirer son attention sur la fermeture pour 3 mois de ce bureau de poste. La Poste n'ayant pas mis en place une solution provisoire de services, cela occasionne des difficultés pour les usagers, notamment pour les personnes âgées et à mobilité réduite.

Monsieur le Maire, ce courrier vous a été adressé en copie afin d'appuyer notre démarche pour trouver une solution temporaire, or à ce jour, aucune réponse ne nous a été transmise.

Pour information, Monsieur Gérard COLLOMB Maire de Lyon et Monsieur Thierry BRAILLARD député de notre circonscription, à qui nous avons adressé une copie du courrier, n'y ont pas également répondu.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire nous donner à ce jour des informations et peut-être apporter une réponse positive à la requête des usagers ?

Déjà répondu.

M. LE MAIRE : Je vous propose de faire une petite pose de 10 minutes avant la séance du conseil d'arrondissement.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 19h40.
